

Evaluation des diplômes

Licences Professionnelles – Vague B

ACADÉMIE : AIX-MARSEILLE

Établissement : Université de Provence - Aix-Marseille 1

Demande n° S3LP120002606

Dénomination nationale : Développement et protection du patrimoine

Spécialité : Conservation et restauration du patrimoine bâti

Présentation de la spécialité

Ouverte en 2004, cette licence est portée par le département d'Histoire de l'art de l'UFR « Civilisations et humanités ». Elle se déroule à l'antenne universitaire Collège Van Gogh d'Arles. Son objectif est de former des professionnels spécialisés dans les domaines touchant au patrimoine bâti, tant d'un point de vue administratif (services patrimoine des communes, collectivités territoriales) que technique. Elle est organisée en deux parcours : « Gestion et valorisation du patrimoine bâti » et « Diagnostic et restauration du patrimoine bâti » qui se différencient par une unité d'enseignement du second semestre. Le titulaire de ce diplôme doit avoir une capacité réelle à participer au diagnostic du bâti et à la recherche de solutions techniques. Cette formation très spécifique, qui s'appuie sur les compétences locales, a une très bonne attractivité malgré son caractère très spécialisé (trois ou quatre candidats pour une place). La sélection sur dossier, à laquelle participent les professionnels, valorise l'expérience acquise dans le domaine du patrimoine bâti et le projet professionnel de l'étudiant. L'aire de recrutement est nationale ; ce qui favorise la recherche de lieux de stage. Le public est bien diversifié avec plus de la moitié des étudiants venant de licences générales (mais aussi de master ou d'écoles). Une autre particularité de la formation est son relativement faible volume horaire d'enseignement (264 h) que contrebalancent partiellement l'importance et le rôle du projet tuteuré qui structure véritablement la formation. La formation n'est pas ouverte en alternance.

Indicateurs

Principaux indicateurs (moyenne sur 4 ans ou depuis la création si inférieure à 4 ans) :

Nombre d'inscrits	28
Taux de réussite	100 %
Pourcentage d'inscrits venant de L2	50 %
Pourcentage d'inscrits en formation initiale (hors apprentissage et contrats de professionnalisation)	90 %
Pourcentage d'enseignements assurés par des professionnels	45 %
Pourcentage de diplômés en emploi (à 1 an et à 3 ans)	35 % - 60 %

Bilan de l'évaluation

• Appréciation globale :

L'originalité et la spécificité de cette licence développée dans un cadre géographique particulièrement porteur et un environnement socio-économique fortement mobilisé doivent être soulignées. La spécialité bénéficie ainsi d'un socle de compétences particulièrement fort, tant du côté universitaire que professionnel. La qualité des intervenants professionnels, qui assurent près de la moitié des enseignements, tous dans le cœur de métier, se double de leur fort investissement à tous les niveaux de la formation (sélection des étudiants, projet tuteuré, stages, évaluation et pilotage). On regrettera néanmoins que ces partenariats ne soient pas formalisés par des conventions.

Cette formation a une très bonne attractivité à l'échelle nationale. La sélection est bien adaptée aux exigences du diplôme et cela se retrouve dans l'excellent taux de réussite. On soulignera la très grande diversité du recrutement qui va de titulaires de diplômes professionnels de génie civil à des étudiants ayant déjà validé un master mais voulant compléter leur formation dans une dimension professionnalisante. Cette diversité, qui est une richesse, ne semble pas avoir donné lieu à la mise en place de dispositifs particuliers de mise à niveau, ce qui est regrettable.

Si les contenus de formation sont bien adaptés aux objectifs du diplôme, on se doit de souligner que le volume de formation est vraiment faible, surtout avec des publics diversifiés dont les bagages, voire les attentes, sont largement différents. Si la licence a bien trouvé son public, si elle correspond bien à une réelle « niche » d'emploi, la dimension patrimoniale du bâti étant de plus en plus prise en compte dans les opérations d'urbanisme et dans les chantiers touchant au bâti ancien, directement ou indirectement, si la qualité des enseignements et du pilotage sont incontestables, il n'en demeure pas moins que les diplômés éprouvent de grosses difficultés à s'insérer professionnellement. La baisse des taux d'insertion des deux dernières promotions doit être soulignée mais elle est largement imputable à la crise ayant affecté le domaine de la construction (sans négliger la baisse parfois drastique des subventions publiques). Parallèlement, les poursuites d'études sont en forte croissance, atteignant des niveaux bien trop élevés, comme le montrent les résultats des enquêtes sur les dernières promotions, avec un tiers de diplômés insérés (et pas tous dans le cœur de métier), un tiers d'étudiants en poursuite d'études, et un tiers en recherche d'emploi. S'il est en effet difficile de maîtriser les poursuites d'études hors établissement, l'équipe pédagogique devrait adapter les modalités et critères de sélection pour les rendre pertinents dans la perspective de l'emploi, et devrait surtout lancer des analyses pour mieux évaluer l'éventuel défaut d'employabilité des diplômés. Il serait ainsi utile de croiser les résultats de l'insertion avec l'origine des étudiants. Ceux issus de DUT ou BTS ne seraient-ils pas à la fois plus motivés par une insertion immédiate et préférés par les employeurs, dans la mesure où leurs compétences antérieures pourraient être la cause de leur embauche. Le dossier fourni est parfois un peu concis et au final peu réflexif. La fiche d'autoévaluation est incomplète et peu pertinente.

- Points forts :

- La spécificité de la formation qui correspond à un réel besoin de compétences.
- Un environnement très favorable et fortement investi.
- Le très bon appui professionnel spécialisé.
- La diversité du recrutement et l'attractivité de la formation.

- Points faibles :

- Une insertion professionnelle problématique.
- La tendance croissante à la poursuite d'études.
- Un volume de formation insuffisant.
- Une ouverture insuffisante à la formation continue.

Notation

- Note de la spécialité (A+, A, B ou C) : B

Recommandations pour l'établissement

Il conviendrait de renforcer le volume de formation pour permettre aux étudiants ne disposant pas d'un bagage technique dans le domaine du bâtiment de l'acquérir *a minima* afin de les rendre plus employables. La mise en place d'une formation par alternance (apprentissage ou contrats de professionnalisation) pourrait faciliter aussi l'insertion et au-delà faire évoluer les pratiques pédagogiques. La mise en place d'un véritable Conseil de perfectionnement semble encore plus nécessaire dans cette phase où la formation se doit de s'interroger sur son devenir. Le suivi des diplômés, sur le long terme, devrait être développé et complété afin de mieux déterminer les causes de la distorsion entre les besoins apparents des entreprises et l'insertion médiocre des diplômés à l'issue d'une formation où les professionnels sont très présents.